



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2003
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Quarante-deuxième session

4-13 février 2004

Point 3 b) iv) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi du Sommet mondial pour le développement social

et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale:

examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes

des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux :

modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international

de Madrid sur le vieillissement

Modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

Note du Secrétariat

Résumé

Dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement adopté en 2002 à l'issue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, il était indiqué qu'il convenait d'observer de façon systématique comment le Plan était appliqué par les États Membres si l'on voulait améliorer la qualité de vie des personnes âgées, et d'arrêter dès que possible les modalités des examens et évaluations requises. Dans sa résolution 57/167, l'Assemblée générale a invité la Commission du développement social à lancer le débat sur ces modalités à sa quarante et unième session en 2003. Dans sa résolution 2003/14, le Conseil économique et social, suivant en cela les recommandations de la Commission du développement social, a invité les gouvernements, ainsi que le système des Nations Unies et la société civile, à participer à une méthode d'examen et d'évaluation du Plan d'action qui parte de la base, notamment aux échanges d'idées, à la collecte des données et à la définition des meilleures pratiques. Dans cette même résolution, le Conseil a en outre prié le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session des informations sur l'application de sa résolution intitulée « Modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002 ».

* E/CN.5/2004/1.



À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/58/160), notamment les informations qui y figuraient concernant les progrès accomplis dans la définition des modalités d'examen et d'évaluation du Plan. Dans sa résolution A/C.3/58/L.10, l'Assemblée générale a, notamment, prié le Secrétaire général de transmettre son rapport à la Commission du développement social à sa quarante-deuxième session et de communiquer toutes les autres informations susceptibles d'aider la Commission dans ses débats. Parmi les autres documents pertinents que la Commission jugera peut-être bon d'examiner figure la Note du Secrétariat relative aux modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (E/CN.5/2003/7) dont la Commission du développement social était saisie à sa quarante et unième session

La présente note rend compte des derniers progrès accomplis dans la définition des modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Elle soumet à la Commission du développement social, pour examen, une procédure d'examen et d'évaluation aux échelons national, régional et international

I. Modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

1. Dans son rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session sur les suites données à la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/58/160), le Secrétaire général a noté que, si l'approche principale pour l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid était d'ores et déjà définie, il fallait encore préciser le contenu des modalités et la périodicité du processus. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, qui joue le rôle de facilitateur dans le processus d'examen, a organisé une réunion d'experts à cet effet.

2. La réunion d'experts sur les modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement s'est tenue à Malte, du 10 au 12 novembre 2003. Organisée par le Département des affaires économiques et sociales en coopération avec l'Institut international du vieillissement, et tenue sous les auspices du Gouvernement maltais, elle a réuni 13 experts de toutes les régions du monde et 10 observateurs représentant leur gouvernement ou une entité du système des Nations Unies. Elle avait pour principal objectif d'aider à élaborer les modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid. Les experts ont été invités à s'interroger sur trois grandes questions, à savoir en quoi doivent consister l'examen et l'évaluation, comment ils doivent être menés « à partir de la base », et qui doit y être associé. La Commission du développement social jugera peut-être utile d'examiner ces trois mêmes questions lorsqu'elle déterminera les modalités à appliquer dans son examen et son évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action de Madrid.

A. Contenu de l'examen et de l'évaluation : une dimension double

3. Le suivi de la mise en oeuvre du vaste ensemble de recommandations énoncées dans le Plan d'action de Madrid différera d'un pays à l'autre, étant donné la grande diversité des situations des personnes âgées et la variété des répercussions du vieillissement de la population sur les différentes sociétés. L'ampleur de chaque opération d'examen et d'évaluation à l'échelle nationale sera fonction d'un ensemble de priorités et d'objectifs précis choisis par les gouvernements, responsables au premier chef de l'application du Plan d'action, en consultation avec d'autres parties prenantes, dont les organisations de la société civile et le secteur privé. D'une manière générale, le processus d'examen et d'évaluation privilégiera les politiques spécialement axées sur le vieillissement ainsi que les mesures visant à incorporer un volet vieillissement dans les stratégies nationales de développement.

4. Le Plan d'action de Madrid énonçait les trois orientations prioritaires suivantes pour l'action menée en faveur des personnes âgées : les personnes âgées et le développement, la promotion de la santé et du bien-être jusque dans le troisième âge, et la création d'environnements porteurs et favorables. Ces trois orientations ont été déclinées en 18 thèmes (questions prioritaires) avec 35 objectifs et 239 recommandations. Ces dernières constituent une base sur laquelle peuvent être élaborées des politiques et programmes répondant aux attentes et aux besoins particuliers des personnes âgées et adaptés aux difficultés que posent le vieillissement de la population et aux nouvelles possibilités qu'il offre.

5. Tout en recommandant des mesures spécifiquement axées sur le vieillissement, le Plan d'action de Madrid préconisait de lier ce dernier au développement en l'intégrant dans toutes les politiques de développement, en particulier dans les cadres nationaux de développement et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Dans l'objectif d'aller au-delà des seuls problèmes de protection sociale, le Plan d'action de Madrid envisage le vieillissement sous l'angle de la lutte contre la pauvreté, de la participation, de l'égalité des sexes, et des droits de l'homme. L'action gouvernementale dans le domaine du vieillissement devrait être alignée sur les autres questions intersectorielles, notamment le VIH/sida, le développement rural et les droits fonciers, les enfants et les jeunes, l'éducation, la santé et la lutte contre la pauvreté. Il importera notamment, dans le cadre de l'examen et de l'évaluation, de déterminer dans quelle mesure le vieillissement est pris en considération au niveau national et comment il est intégré dans les politiques de développement. Compte tenu de l'importance du processus de Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) dans l'action menée par bon nombre de pays en développement pour lutter contre la pauvreté, la mesure dans laquelle le vieillissement est intégré dans les politiques nationales de lutte contre la pauvreté et dans le processus de DSRP peut aussi être considérée comme un indicateur du succès de la mise en oeuvre du Plan d'action. En évaluant leurs stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, les gouvernements devraient être en mesure d'examiner par la même occasion la réalisation des objectifs et des recommandations énoncés dans le Plan d'action de Madrid en matière de pauvreté, d'emploi et de droits de l'homme.

6. Les efforts d'intégration étant, par essence, multidimensionnels, leur évaluation devrait faire appel à des instruments multiples : examen par les organes délibérants, suivi de l'évolution du budget sur le plan intersectoriel aux échelons local et national, analyse par tranches d'âge du renforcement des capacités institutionnelles, formation et activités de plaidoyer, par exemple. Pour faciliter le processus d'intégration, les politiques relatives au vieillissement pourraient être déclarées priorité nationale, et pour le coordonner, la responsabilité devrait en être confiée à un seul organisme chef de file, gouvernemental ou non gouvernemental. Les gouvernements pourront aussi souhaiter mettre en place une procédure de détection et de rectification des écarts entre leurs politiques sur le vieillissement et les politiques et programmes relatifs à d'autres secteurs, en particulier leurs politiques macroéconomiques et financières. Pour que les efforts d'intégration soient plus cohérents et plus efficaces, il est indispensable d'intégrer les politiques économiques et sociales.

7. Les programmes et activités destinés aux personnes âgées pourraient être évalués sur la base des rapports et des études établis par les municipalités, le secteur privé, le milieu universitaire et les organisations de la société civile. Les groupes et associations de la société civile déjà engagés dans des programmes et activités de développement, par exemple la lutte contre la pauvreté, devraient être encouragés à inclure un volet vieillissement dans leurs programmes d'action et à en suivre la mise en oeuvre, et à demander la prise en considération de ces questions dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. Les partenaires internationaux de développement pourraient mener, en matière de vieillissement, une analyse d'impact des programmes et projets, semblable aux analyses d'impact que nombre d'entre eux mènent déjà en ce qui concerne les femmes ou l'environnement.

B. Modalités d'une approche partant de la base

8. Cette approche désigne une démarche participative largement ouverte qui vise à intégrer et articuler les activités locales et nationales dans les organes intergouvernementaux régionaux des Nations Unies et les processus internationaux d'examen et d'évaluation. Elle présente un certain nombre d'avantages pour les gouvernements : elle élargit les sources d'information des décideurs, qui disposent de données qualitatives et non plus simplement statistiques et quantitatives; elle fournit des indices pour l'action lorsque les statistiques et autres données font défaut et ne peuvent être obtenues à brève échéance; elle permet de définir en matière de politiques et de programmes des priorités conformes aux intérêts des populations; elle facilite le suivi, l'évaluation et la réorientation éventuelle des politiques et des programmes; elle permet de connaître la situation et les besoins de la base (notamment des exclus et des groupes marginalisés).

9. L'approche participative doit être considérée comme un élément essentiel de l'application du Plan de Madrid. Elle s'articule en une série de composantes clefs : sensibilisation et plaidoyer; évaluation des besoins et définition des objectifs; collecte d'informations; « distillation » des données locales sous forme de schémas d'action; ajustement des politiques et des programmes sur la base des conclusions et recommandations issues des examens et des évaluations. **Le processus de suivi devrait être perçu comme une série non d'étapes successives mais d'actions parallèles, et s'accompagner d'un mécanisme de retour d'information qui permettrait d'ajuster les politiques le cas échéant.**

10. Le processus d'examen et d'évaluation devrait débiter par une campagne nationale et locale d'information sur la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et les recommandations du Plan d'action de Madrid. La participation aux activités d'examen et d'évaluation suppose en effet une connaissance préalable du contenu du Plan. Cette première initiative vise donc à informer les personnes âgées – qui sont concernées au premier chef – de leurs droits, responsabilités et moyens d'action tels qu'ils figurent dans le Plan et à poser le principe de l'initiative locale en matière d'application et de suivi des résultats. L'effort d'information, d'éducation et de communication aura un effet mobilisateur qui aidera les personnes âgées à comprendre leur rôle primordial dans l'approche participative. **Une campagne de sensibilisation devrait aboutir à l'évaluation des besoins locaux, à la définition d'objectifs et à la formulation de programmes d'action appropriés.**

11. La collecte de données est l'élément central du processus d'examen et d'évaluation. La méthode participative consiste en substance à écouter les parties concernées et à leur donner voix au chapitre tout au long du processus. Elle permet d'obtenir d'autres types de renseignements, d'ordre plus qualitatif peut-être, en complément du suivi quantitatif. Compte tenu de l'hétérogénéité des problèmes liés au vieillissement et des solutions envisageables, l'évaluation du Plan de Madrid doit puiser à des sources d'information multiples et ne pas se limiter à un seul angle d'approche. Les données primaires seront recueillies au plus près du terrain (quartier, village, district, etc.). Les groupes cibles classiques (personnes âgées elles-mêmes, personnels des services de première ligne, groupes d'usagers, assistantes sociales, personnes âgées bénévoles et autres informateurs utiles) peuvent fournir des indications sur le degré de mise en oeuvre des mesures et des politiques. Les données devraient être périodiquement communiquées à un organe central chargé de l'examen et de l'évaluation au niveau national. La mise en place

d'organes de surveillance – comités de coordination de district par exemple – permettrait de déterminer les effets des différentes mesures et initiatives sur la situation des personnes âgées. Un collectif de suivi peut être mis sur pied en tirant parti des associations et organisations communautaires existantes; tous les groupes d'âge devraient y être représentés. Des mini-enquêtes auprès d'échantillons représentatifs peuvent également mettre au jour d'intéressants faits locaux.

12. La Chine offre un certain nombre d'exemples d'initiatives de terrain et notamment d'expression populaire, avec des programmes intitulés « Vous avez la parole » ou « Le peuple s'exprime », qui ont donné des résultats intéressants, notamment pour ce qui est de déterminer la portée réelle des aides de l'État sur le terrain. Le Gouvernement indien établit un modèle d'approche participative pour l'analyse et la prise en compte des besoins des personnes âgées aussi bien dans les instances municipales que dans les administrations des États et les hautes sphères de l'État fédéral. Les groupes de concertation locaux offriront des espaces de débats sur les questions qui concernent les personnes âgées et sur la mise en oeuvre, l'examen, et l'évaluation des politiques relatives au vieillissement dans le cadre d'une démarche à la fois horizontale et verticale. Le programme « Older Citizens Monitoring Project » lancé par HelpAge International dans cinq pays permet aux collectivités locales de surveiller plus particulièrement certaines répercussions des politiques pour les personnes âgées et de choisir leurs indicateurs pour le suivi et leurs méthodes pour les collectes de données. Elles présenteront leurs conclusions au regard des politiques nationales, de l'application du Plan de Madrid et des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

13. Pour compléter et accompagner cette démarche participative partant de la base, les pays voudront peut-être suivre l'application du Plan d'action de Madrid au moyen d'indicateurs. La collecte de données et l'élaboration d'indicateurs concernant la qualité de vie des personnes âgées sont mentionnées à plusieurs reprises dans le Plan, tout comme la nécessité de mettre au point des outils d'évaluation polyvalents et pratiques – des indicateurs clefs par exemple – pour pouvoir prendre rapidement les mesures qui s'imposent. Les indicateurs pourraient être utilisés dans le cadre ou en marge de l'évaluation participative, voire servir d'outil lors de la collecte, de l'analyse et de la distillation de l'information.

14. La réunion du groupe d'experts tenue à Malte en novembre 2003 a abouti à la mise au point d'une série d'indicateurs propres à faciliter l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid, classés par objectifs pour les questions prioritaires inscrites dans les trois objectifs généraux énumérés dans le Plan. Les indicateurs proposés, qui s'inspirent des recommandations du Plan de Madrid, ont été conçus pour aider les gouvernements à mesurer leurs progrès vers la réalisation de ces objectifs. Les experts se sont également efforcés de les associer aux indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils sont de deux ordres : les indicateurs de moyens, qui doivent permettre d'évaluer dans quelle mesure des programmes et des politiques ont été adoptés pour faire face aux problèmes découlant du vieillissement de la population et améliorer le bien-être des personnes âgées, et les indicateurs de résultats, qui doivent permettre de recenser les changements positifs ou négatifs intervenus dans la qualité de vie et la situation socioéconomique des personnes âgées.

15. Les données recueillies sur le terrain devront être transmises aux autorités nationales par l'intermédiaire des autorités provinciales et selon des modalités que

les gouvernements devront soigneusement définir. Les réglementations, les lois et les traditions, les réseaux, les alliances ethniques, les liens de subordination, les allégeances politiques et les structures administratives forment un écheveau complexe et mouvant à travers lequel l'information sera transmise. En appliquant l'approche participative, les gouvernements devront « distiller » une masse d'informations en provenance du terrain pour produire des schémas d'action pertinents aux niveaux national et international. La remontée de l'information de source locale vers les niveaux régional et national doit s'accompagner d'une réflexion visant à recenser les expériences utiles et à en tirer des enseignements pour l'action. La distillation consistera notamment à assigner un rang de priorité aux problèmes à partir de la masse de données utiles recueillies au niveau local puis au niveau national.

16. Il est primordial que la distillation des données intervienne dans tout le processus. Elle ne doit pas forcément être confiée à un organe particulier ni être limitée à un moment précis de l'examen et de l'évaluation. Normalement, les informations doivent être vérifiées à la source, d'autant que les problèmes détectés localement appelleront des solutions locales. Par ailleurs, la distillation doit être soigneusement coordonnée pour que l'hétérogénéité des populations âgées et la richesse des informations déjà recueillies ne soient pas méconnues. Il faut pour ce faire que les principaux acteurs forment des partenariats afin de compiler toutes les données et de les aiguiller dans la bonne direction tout au long de l'examen et de l'évaluation. Une fois analysées et distillées, elles devront être simultanément réinjectées vers les collectivités locales et communiquées à l'instance nationale.

17. C'est lorsque le processus d'examen et d'évaluation passe au plan national qu'il convient de traduire les données en recommandations pour améliorer la conception des politiques et des programmes en vue d'une meilleure application du Plan d'action de Madrid dans les contextes locaux et nationaux. Le processus d'examen et d'évaluation devrait être appuyé au plus haut niveau de l'État et étayé par la législation nationale. Le gouvernement a un rôle déterminant dans la pérennisation et la poursuite du processus, notamment à travers ses aides financières aux acteurs locaux.

18. Un organe de coordination national bien introduit auprès des différentes entités gouvernementales pourrait utilement faciliter l'application du Plan d'action de Madrid et son processus d'examen et d'évaluation. Pourraient en faire partie le principal organisme chargé des questions concernant le vieillissement, des représentants de la société civile, des universitaires et des acteurs du secteur privé, ainsi que des observateurs représentant les programmes et institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Les personnes âgées doivent participer à l'ensemble du processus et aux diverses phases de l'examen et de l'évaluation, notamment à la collecte et à la distillation de l'information, ainsi qu'aux concertations sur les schémas d'orientation. Les organisations non gouvernementales et les universités jouent un rôle non négligeable dans la collecte puis la distillation des données d'origine locale au niveau national. Le choix d'une approche participative partant de la base signifie que l'organe national de coordination serait essentiellement chargé d'appuyer l'établissement des priorités et de promouvoir la maîtrise locale de l'ensemble du processus d'application du Plan de Madrid. Il aurait un rôle consultatif et pourrait également être autonome de manière à garantir l'indépendance et l'impartialité du suivi, comme il est recommandé dans le Plan de Madrid. C'est ainsi que l'Autriche a créé le Conseil des

personnes âgées, une instance pleinement indépendante dotée de prérogatives et d'attributions du même ordre que celles d'une chambre de commerce, qui est devenu un interlocuteur incontournable dans tous les débats sur les politiques nationales concernant le vieillissement.

C. Synthèse à l'échelle régionale des résultats des processus d'examen et d'évaluation nationaux

19. Le suivi national devrait être complété et renforcé par des examens et des évaluations aux niveaux régional et international. L'appui régional est un élément crucial en la matière, et la Commission du développement social souhaitera peut-être encourager les commissions régionales des Nations Unies à promouvoir et faciliter la diffusion et le partage d'informations et de données d'expérience sur le processus d'examen. Trois commissions régionales ont déjà organisé des conférences qui ont permis aux gouvernements d'élaborer des stratégies régionales d'application du Plan d'action de Madrid¹. Les examens régionaux devraient être basés sur les données obtenues au niveau local pour les besoins des examens nationaux et porter sur les domaines d'intérêt commun. Les commissions régionales et leurs organes intergouvernementaux peuvent promouvoir les mises en réseaux et donner une voix collective aux pays membres, aux comités nationaux et aux autres parties prenantes. En bonne logique, elles devraient prêter assistance aux pays tout au long du processus de collecte et de partage des données et faciliter la distillation et l'analyse de ces informations dans la perspective des conclusions et priorités à définir pour l'action future au niveau régional. La grande diversité des questions sera reflétée dans les spécificités régionales du processus d'examen et d'évaluation.

20. Des initiatives ont été lancées en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe, dans la région arabe et en Afrique pour coordonner l'application du Plan et le processus d'examen et d'évaluation à l'échelle régionale. Un groupe interinstitutions (FNUAP, OIT, BID, Organisation panaméricaine de la santé, CEPALC et programme sur le vieillissement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU) a été formé dans la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en mars 2002. Il a participé à la définition de la stratégie d'application du Plan de Madrid et a poursuivi ses activités après l'adoption de cette stratégie à la Conférence intergouvernementale régionale tenue à Santiago (Chili) du 19 au 21 novembre 2003 en aidant les pays de la région dans leurs efforts d'application. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Secrétariat de la CEE et le Centre européen de formation et de recherche en matière de protection sociale envisagent de coordonner ensemble le processus régional d'examen et l'évaluation, avec le soutien du Gouvernement autrichien. Le Comité pour les personnes âgées créé au sein de la Ligue arabe facilite l'harmonisation des politiques concernant la vieillesse à travers des programmes conjoints et le partage des données d'expérience. Dans de nombreux pays d'Afrique, le manque de moyens et d'infrastructures entrave considérablement l'examen de l'application du Plan d'action de Madrid. Avec le concours de l'ONG HelpAge International, l'Union africaine s'efforce activement de combler ce retard et de coordonner l'action régionale concernant les questions liées au vieillissement. En octobre 2003, le Département des affaires économiques et sociales, le Gouvernement tanzanien et HelpAge International ont organisé un atelier régional sur la nature des liens entre vieillissement et pauvreté en Afrique

orientale et centrale et sur les mesures requises pour intégrer la dimension vieillissement/pauvreté dans les politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté et dans les programmes d'action en faveur de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

D. Synthèse à l'échelle internationale des résultats des processus d'examen et d'évaluation nationaux et régionaux

21. Certains pays en développement et en transition auront besoin de la coopération de partenaires internationaux pour appliquer le Plan, puis examiner et évaluer les résultats obtenus. Cette coopération pourrait prendre la forme d'une assistance technique et financière pour la mise en place de services de statistique, la diffusion des exemples de meilleures pratiques, la formation des fonctionnaires, des acteurs de la société civile, des chercheurs et des professionnels qui participent au suivi et à l'évaluation. Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies devraient par l'intermédiaire de leurs bureaux régionaux et extérieurs fournir les compétences spécialisées propres à faciliter l'examen et l'évaluation, du niveau local au niveau régional. Le Département des affaires économiques et sociales prépare du matériel de formation afin d'aider les États Membres à mieux appliquer le Plan d'action de Madrid, à en suivre l'application et à en examiner et en évaluer les résultats. Avec le concours de l'Association internationale de gérontologie et de praticiens du secteur, il a par ailleurs élaboré un programme de recherche sur le vieillissement à l'appui du Plan de Madrid. Une série d'ateliers d'experts régionaux organisés en 2003 en Afrique du Sud, au Chili, en Espagne et au Japon a permis de définir les priorités de recherche à des fins de mise en oeuvre régionale.

22. Au niveau international, les examens et évaluations périodiques devraient se faire à la Commission du développement social. La Commission a été invitée à définir dès que possible les modalités de ces exercices et à s'entendre sur la présentation de ses conclusions de fond. Ces modalités devraient être établies aux niveaux national, régional et international.

23. La Commission du développement social voudra peut-être demander aux gouvernements :

a) De faire en sorte que l'examen et l'évaluation nationaux portent aussi sur les politiques relatives au vieillissement et à l'action menée en faveur d'une prise en compte systématique des problèmes liés au vieillissement;

b) De désigner l'institution chef de file chargée de coordonner le processus national d'intégration;

c) De mettre en place un organisme ou un mécanisme de coordination national (ou de renforcer celui qui existe déjà), dont ferait partie l'institution chef de file, afin de faciliter l'application du Plan d'action international de Madrid, notamment l'examen et l'évaluation;

d) Compte tenu de la situation qui leur est propre, d'adopter une démarche participative de la base vers le sommet pour l'examen et l'évaluation, dont les principaux éléments sont la sensibilisation, l'évaluation des besoins et la définition des objectifs, la collecte de données, la « distillation » des données

locales sous une forme pragmatique, et l'ajustement des politiques et des programmes.

24. La Commission du développement social voudra peut-être demander aux commissions régionales des Nations Unies de faciliter, notamment dans le cadre de leurs organes intergouvernementaux, les examens et les évaluations à l'échelle régionale, en s'efforçant :

a) De promouvoir la création de réseaux et le partage de l'information et des données d'expérience;

b) D'aider les gouvernements à collecter, « distiller » et analyser l'information, et à présenter les conclusions des examens et évaluations nationaux;

c) D'analyser la situation au niveau régional et de définir les priorités pour l'action future.

25. En ce qui concerne les modalités de ses examens et évaluations, la Commission pourrait décider d'organiser une série de discussions et de consultations informelles, par exemple des tables rondes, des colloques et des ateliers réunissant les principales parties prenantes. Il conviendrait également de prévoir du temps pour la présentation d'exposés nationaux et régionaux sur l'approche participative partant de la base. Sur le fond, les examens et évaluations de la Commission devraient permettre de recenser les réussites et les obstacles et de définir les priorités futures de la coopération internationale pour l'application du Plan de Madrid.

26. En ce qui concerne la périodicité, la Commission pourrait décider de procéder à son examen et son évaluation tous les cinq ans, peut-être en choisissant à chaque fois un thème différent tiré du Plan de Madrid. Elle inviterait alors les gouvernements et les commissions régionales à adopter ce thème dans le cadre de leur approche participative partant de la base.

27. La Commission pourrait décider de demander au système des Nations Unies d'appuyer les efforts nationaux en matière d'examen et d'évaluation en fournissant une assistance technique pour le renforcement des capacités.

Notes

¹ Voir la Conférence ministérielle régionale sur le vieillissement organisée par la Commission économique pour l'Europe à Berlin (Allemagne) en septembre 2002, le Séminaire régional Asie-Pacifique sur la suite donnée à la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Shanghai (Chine) en septembre 2002, et la Conférence interministérielle régionale sur le vieillissement organisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (Chili) en novembre 2003.